



# Mobilités de personnels

Projet 2024-2026





# La mobilité de personnel

## Qui peut partir ?

Tout type de personnel de l'enseignement supérieur.

S'il y a beaucoup de demandes : critères de sélection

- Antériorité de la demande
- Intérêt du projet en terme de formation professionnelle
- Retombées du projet pour l'établissement
- Nombre de participations antérieures à une mobilité



# La mobilité de personnel

## Une mobilité pour quoi faire ?

Une activité pour répondre aux besoins de ce personnel en matière **d'apprentissage** et de **développement professionnel**.

- Mobilité à des fins d'enseignement
- Mobilité à des fins de formation
  - une période d'observation en situation de travail
  - une période d'observation (par exemple en entreprise, assister à une conférence est non éligible aux activités de mobilité)
  - une session de formation (à l'exclusion de conférences)



Erasmus+

# La mobilité de personnel Quel financement ?

Combien de temps ?

- 2 jours minimum
- Limitation de la durée par le coût

Combien de mobilités 2024-2026 ?

- Mobilités pour 3 personnes maximum

Combien pour le financement ?

- Soutien aux frais de voyage
- Soutien aux frais de séjour
- Financement de la formation éventuelle

# La mobilité de personnel - Combien ?

## Soutien aux frais de voyage

Couts éligibles	Distance parcourue	Montant pour moyen de transport standard	Moyen de transport éco-responsable
Frais de voyage des participants depuis leur lieu de travail jusqu'au lieu de l'activité, plus trajet retour. Contribution forfaitaire aux couts. Attribution en fonction de la distance parcourue par chaque participant, Selon le calculateur de distance fourni par la Commission européenne	10 - 99 km	28 €	56
	100 - 499 km	211 €	285 €
	500 - 1999	309 €	417 €
	2000 - 2999	395 €	535 €
	3000 - 3999	580 €	785 €
	4000 - 7999	1188 €	1188
	8000 et +	1735 € + jusqu'à 2 jours de voyage pour le temps de trajet	1735 + jusqu'à 6 jours de voyage pour le temps de trajet

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/distance-calculator>



Erasmus+

# La mobilité de personnel - Combien ?

## Soutien aux frais de séjour

	Pour de mobilités <ou = à 14 jours
Pays de destination	Personnels de l'UE forfait par jour
Groupe 1	150 €
Groupe 2	133 €
Groupe 3	116 €
Pays tiers associés régions 1 à 12	190 €

Réponse en attente  
pour le % adopté sur  
le projet 2023

# La mobilité de personnel

## Quel montant de financement pour une formation ?

### Financement de la formation

Le Guide du projet ne mentionne rien à ce sujet mais

- les **frais de formation** peuvent être pris en charge par la partie « soutien organisationnel » du budget (mais cela diminue les bourses que nous pouvons verser aux étudiants).
- Ils seront remboursés sur facture

Peut être payés directement  
par le lycée si accord de la  
Direction

# La mobilité de personnel Quand?

## Quand peut on partir ?

Sur l'année scolaire 2025-2026

Dates à déterminer avec la  
Direction

## Quand perçoit on l'aide financière ?

- Au plus tard au début de la mobilité pour 70% du total
- Le solde après
  - Réponse à l'enquête satisfaction de l'Agence Erasmus
  - Remise de l'attestation de participation à la formation

En attente  
de l'avis de  
la Direction

# La mobilité de personnel

## Comment organiser sa mobilité?

C'est au participant de monter les parties pédagogique et logistique de son projet.

### Comment trouver une formation ?

La Commission centralise les offres de formation dans un moteur de recherche

<https://school-education.ec.europa.eu/fr/professional-development/courses?f%5B0%5D=modality%3Aonline>

Cette plateforme n'est pas une délivrance de label de qualité.

Faire connaître votre projet à la référente Erasmus+ ainsi qu'à la direction. Après accord de la Direction un contrat Erasmus+ sera mis en place pour préciser le projet et les modalités de financement.

# La mobilité de personnel – Projet !

Et maintenant quel projet ?

Quels besoins ou thèmes pour cette formation :

Quelle période :

Quelles zones géographiques :

Qui partirait :

Prochaine rencontre :

Actions d'ici là :

